

PROFIL DE POSTE

Référence de l'annonce : DRH-CDI-2024-06

Poste ouvert aux personnes en situation de handicap

POSTE

Poste	Conseiller de Prévention (f/h)
Catégorie d'emploi	1
Emploi repère	Conseiller administratif ou technique (f/h)
Type de contrat	CDI de droit public à plein temps. Possibilité de détachement (fonction publique d'Etat/Territoriale/Hospitalière).
Motif	Remplacement
Rémunération	Selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.
Prise de fonction	Dès que possible
Renseignements	Sur le poste : Eric Amaudry, Directeur des ressources humaines – tél : 01 41 79 67 63 Sur le recrutement : MC Morel, Chargée du recrutement et de la mobilité à la DRH – tél: 01 41 79 68 28

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Adresse	Le siège de l'agence est situé à Saint-Maurice (94). L'agence dispose d'implantations régionales auprès des agences régionales de la santé. Localisation du poste : Saint-Maurice (siège) : 12 rue du Val d'Osne à Saint-Maurice (94)
----------------	---

PRESENTATION DE L'AGENCE

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique française. Etablissement public de l'Etat sous tutelle du ministre chargé de la santé créée par l'ordonnance 2016-246 du 15 avril 2016, elle intervient au service de la santé des populations. Agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, elle a pour missions :

- 1° L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- 2° La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- 3° La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- 4° Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- 5° La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- 6° Le lancement de l'alerte sanitaire.

L'agence est organisée autour de quatre conseils (Conseil d'Administration, Conseil scientifique, Comité d'Ethique et de Déontologie et Comité d'orientation et de dialogue), de directions scientifiques et transversales, et de directions assurant le support et le soutien à l'activité. Elle dispose d'implantations régionales (Cellules régionales) auprès des agences régionales de la santé.

Son programme de travail, arrêté par son Conseil d'administration, s'articule autour de 6 enjeux : Anticipation, préparation et réponse aux menaces de santé publique, dont les épidémies ; Numérique en santé publique ; Santé environnementale, changement climatique et environnement de travail ; Fardeau des maladies et de leurs déterminants, efficacité des interventions et retour sur investissement de la prévention ; Stratégie de prévention, marketing social et approche par populations ; Inégalités sociales, vulnérabilités territoriales.

AFFECTATION

Le conseiller de prévention, placé sous l'autorité de la Directrice générale, chef de service, est rattaché à la Cellule Relations Individuelles et Collectives au Travail de la Direction des ressources humaines (DRH).

La DRH a pour finalité d'assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins en compétences individuelles et collectives de l'agence afin de répondre à ses missions et le développement professionnel et personnel des agents qu'elle emploie.

A cette fin, la DRH a en charge de :

- Définir, en concertation avec la direction générale, les orientations en matière de politique de gestion et de développement des ressources humaines ;
- Elaborer la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la mettre en œuvre ;

- Assurer l'accompagnement au changement ;
- Animer le dialogue social ;
- Contribuer à la gestion des relations sociales et à la communication interne ;
- Assister les différentes entités de l'établissement dans leur gestion quotidienne des RH ;
- Assurer l'ensemble des activités de gestion des ressources humaines ;
- Produire les données sociales nécessaires au pilotage et à l'information ;
- Contribuer au développement de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

Pour conduire ces missions, la DRH est organisée en trois ensembles favorisant des liens transversaux forts entre toutes les compétences qui y sont regroupées :

Une unité **gestion des ressources humaines** prenant en charge l'ensemble de la gestion administrative et statutaire des agents et l'ensemble des opérations de paie. Elle assure également en partie l'administration fonctionnelle du SIRH sur les volets gestion administrative et paie.

Une unité **développement des ressources humaines** qui comprend les missions relatives au recrutement et à la mobilité, à la formation, aux campagnes RH, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à l'accompagnement des parcours professionnels ;

Une cellule **relations individuelles et collectives au travail** regroupant les missions d'appui et de conseil sur le dialogue social, les conditions et la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels, sur le contrôle de gestion sociale (élaboration d'outils et tableaux de bord), sur la gestion collective des ressources humaines ainsi que sur le droit des ressources humaines.

DESCRIPTION DU POSTE

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Missions Sous la responsabilité du directeur des ressources humaines et de son adjoint, le Conseiller de prévention assiste et conseille la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines, dans le déploiement de la politique de prévention des risques professionnels de Santé publique France, dans la démarche d'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail :

Activités principales Les principales missions du conseiller de prévention sont :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.
- Améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- Développer une culture de la prévention en faisant progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- Auditer les situations de travail et analyser les risques
- Apporter une expertise sur les questions de prévention des risques auprès des personnels
- Coordonner les démarches d'évaluation des risques professionnels et rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Rédiger le programme annuel de prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail (PAPRIACT), s'assurer de sa mise en œuvre et en faire le compte-rendu annuel en Formation spécialisée en santé et sécurité au Travail
- Cordonner les différents acteurs dans l'animation des actions de prévention et de formation à la prévention des risques professionnels)
- Garantir le traitement et suivi des situations individuelles et collectives de difficultés au travail
- Contribuer aux enquêtes spécifiques à la prévention des risques professionnels
- Réaliser des études de terrain, lors de développement de nouvelles activités, d'évolution des organisations du travail...afin d'intégrer la prévention le plus en amont possible
- Analyser, en cas d'accident de travail, ses causes et suivre les actions correctives
- Planifier et organiser les exercices d'évacuation.
- Organiser et participer aux visites des locaux et chantiers de la F3SCT et rédiger leurs comptes rendus
- Communiquer sur les actions de prévention et d'éducation à la sécurité au travail
- Assurer une veille réglementaire et la mise en conformité des process aux normes obligatoires en vigueur
- Veiller à la bonne tenue du registre de santé et sécurité au travail dans l'ensemble des services de Santé publique France
- Assurer le lien avec le ou les assistants de prévention

Le conseiller de prévention est membre de de la Formation spécialisée en santé et sécurité au Travail (F3SCT) de Santé publique France. L'ensemble de ces activités suppose une forte transversalité au sein de la direction des ressources humaines et des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de la prévention : directions, partenaires sociaux, service de santé au travail, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de service social ainsi qu'avec tous les partenaires externes.

PROFIL RECHERCHE

Niveau et Diplôme Master ou diplôme d'ingénieur spécialisé en Hygiène, Sécurité au travail, Environnement (HSE)
Diplôme Une formation en Ergonomie au Travail serait un plus
Expérience Au moins 5 années d'expérience sur une fonction similaire.
La connaissance de la fonction publique serait un plus.

Compétences et qualités personnelles

- Connaître les normes et règles en vigueur en hygiène, sécurité et environnement
- Connaissances en droit du travail et droit social
- Connaissances en ergonomie
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Traduire les orientations, plans d'actions et moyens de réalisation en activités quotidiennes
- Capacité à travailler en autonomie
- Capacité d'animation de réunions
- Savoir conduire un projet en respectant les étapes clés
- Gérer des situations individuelles complexes
- Pédagogue et excellent communicant
- Forte capacité d'écoute et d'adaptation
- Ténacité
- Discrétion professionnelle, confidentialité

POUR POSTULER

Adresser les candidatures (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence de l'annonce par courriel :

recrut@santepubliquefrance.fr